

## Compte-rendu du CONSEIL d'ÉCOLE extraordinaire

### de l'École Intercommunale « La Mare Autour »

Mardi 05 mai 2020 à 18 h 00

Le Conseil d'Écoles extraordinaire de l'École Intercommunale « La Mare Autour » s'est réuni le Mardi 05 Mai 2020 à 18 h 00 à l'école Maternelle et Élémentaire Intercommunale de Boissy Lamberville, sous la présidence de M. Olivier BOURDON, directeur de l'école.

Étant donnée la crise sanitaire due à la pandémie du COVID-19, les conditions obligeant alors le confinement et interdisant toutes réunions rassemblant plus de 10 personnes, ce conseil d'école s'est tenu en présentiel et en distanciel via une visioconférence.

#### **Ordre du jour :**

#### **1. Conditions de réouverture de l'école suite au déconfinement prévu le 11 mai 2020**

##### Représentants des élus des communes du RPI en présentiel :

- M. Gilbert LARCHER, maire de Boissy Lamberville, Mme Myriam LE MEUR, déléguée de Boissy Lamberville ;

##### Équipe enseignante en présentiel :

- M. Olivier BOURDON, directeur, Mmes Sylvie RUELLE, Hélène VIMONT, Carine DE MOTA, Lydie SCAVENNEC, Marie PETIT adjointes à l'école intercommunale de Boissy Lamberville ;

##### Représentants des parents d'élèves en distanciel :

- Mme Émilie FERREC représentante de la classe maternelle PS-MS ;
- Mmes Élise CHAPELLE et Ornella ZOVI représentantes de la classe maternelle MS – GS ;
- Mmes Alexandra AUBÉ et Élodie IBERT représentantes de la classe CP ;
- Mmes Audrey BROHON et Virginie ROGER représentantes de la classe de CE1-CE2 ;
- Mmes Mélanie ABILY et Sandrine SALOMON représentantes de la classe CE2 – CM1 ;
- Mmes Bettina BEAUDET et Sandrine ROUSSEAU représentantes de la classe CM2 ;

##### Sont excusés pour ce Conseil d'École :

- M. Jean-Yves MARY, IEN de Bernay ;
- M. Thierry PARREY, maire de Giverville et Mme Christine LINAND, déléguée de Giverville ;
- M. Philippe TOUZÉ, maire du Theil-Nolent et M. Johnny FOURQUEMIN, délégué du Theil-Nolent ;
- M. François JOURDAN, maire de Bazoques et M. Serge CONCEDIEU, délégué de Bazoques ;
- Mme Carole MUSTIÈRE et M. Alexandre CASADO, DDEN ;
- Mmes Laurence VIRMOUX représentante des parents d'élèves.

#### **1. Installation du Conseil d'École et nomination d'un(e) secrétaire de séance**

Malgré les circonstances particulières, M. Bourdon souhaite la bienvenue aux membres de ce premier Conseil des Écoles au sein de l'École Intercommunale « La Mare Autour » pour l'année 2019/2020. Mme Sylvie RUELLE est nommée secrétaire de séance.

## **2. Conditions de réouverture de l'école suite au déconfinement prévu le 11 mai 2020**

M. BOURDON expose aux membres du conseil d'école que, le 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé la réouverture des écoles au 11 mai 2020. Le 03 mai, nous avons reçu un protocole des conditions sanitaires pour la réouverture des écoles maternelles et élémentaires. Ce document a été transmis aux membres du conseil d'école. M. Larcher, Maire et Président du SIVOS, a réuni le directeur de l'école, le personnel afin de lui exposer également les conditions dans lesquelles l'école devait rouvrir.

M. BOURDON précise que Mme La Rectrice et M. Le DASEN, dans une note de service du 04 mai, demande la stricte application de ce protocole afin d'éviter toute propagation du virus Covid 19. Les conditions pédagogiques viennent en second plan.

L'équipe pédagogique pense que cela va être très compliqué pour les enfants de rester une grande partie de la journée assis. Mais ils soulignent aussi que c'est difficile pour les enfants de ne plus avoir de contacts avec leurs camarades.

M. BOURDON informe que L'IEN a demandé de procéder à un sondage auprès des familles au sujet de la réouverture du 11 mai. Les résultats : Sur 93 % de réponses (concernant 128 élèves),

- 67 élèves ne reviendront pas.

- 61 reviendront dont : 35 à condition qu'il y ait une cantine

56 selon les conditions d'accueil et de l'évolution de l'épidémie

1 sans condition

Après concertation, les enseignants considèrent qu'il ne faut pas accueillir plus de 6 enfants par classe si l'on veut respecter au maximum les conditions du protocole sanitaire.

M LARCHER se demande comment accueillir les enfants dans de bonnes conditions tout en respectant le protocole sanitaire qui semble inapplicable. Il souligne qu'en cas de problème, la responsabilité incombe au maire, au directeur de l'école, aux enseignants mais aussi aux familles volontaires de mettre leur enfant à l'école.

De plus, il informe que suite à la réunion avec son personnel le 04 mai la sécurité sanitaire ne pourra pas être appliquée car plus de 50 % des employés de services refusent de venir travailler.

M. LARCHER précise que les maires de l'école intercommunale ne sont pas d'accord pour une réouverture dans ces conditions. M. Bourdon précise qu'il a reçu un courriel de M. PARREY, Maire de Giverville allant dans ce sens.

M. LARCHER souligne aussi l'incertitude des effets de la maladie sur les élèves qui pourrait la contracter avec les dernières informations sur les cas développant des symptômes semblables à ceux de la maladie de KAWASAKI.

Mme CHAPELLE veut savoir si toutes les classes rouvrent ou seulement celle de GS/CP/CM2.

M. BOURDON souligne que l'on va accueillir que les enfants des parents prioritaires gérant la crise sanitaire et ceux dont les parents ne peuvent pas les garder si et seulement si M. LARCHER autorise l'ouverture de l'école.

Mmes CHAPELLE et IBERT précisent qu'elles se rangeront à la décision de M. LARCHER.

Mme AUBÉ dit qu'il n'y aura pas de vaccins avant 2021, qu'il va donc bien falloir reprendre un jour et cela risque d'entraîner de gros problèmes de retard scolaire.

M. BOURDON dit qu'en effet il va y avoir du retard scolaire mais que tous les enfants français sont concernés. Qu'en septembre, on reprendra là où l'on s'est arrêté au mois de mars et ce sera partout comme ça. Nous ne pourrons pas faire autrement. Il précise également que la reprise de l'école en mai ne sera que la continuité

pédagogique effectuée pendant le confinement ; il n'est nullement demandé aux enseignants de rattraper le retard dans les programmes qui est d'ailleurs irrattrapable.

Mme SCAVENNEC précise que les enseignants prennent régulièrement des nouvelles de leurs élèves pour voir s'ils rencontrent des difficultés. Elle précise aussi que les enseignants engagent eux aussi leurs responsabilités en cas d'ouverture où les conditions sanitaires ne pourraient pas être appliquées de façon satisfaisante.

M. BOURDON émet l'hypothèse que cette situation pourrait être la même à la rentrée de septembre 2020. Mme AUBE soulève le problème des enfants dont les parents doivent retourner travailler si l'école n'ouvre pas le 12 mai ?

L'équipe enseignante est bien consciente qu'en cas de non réouverture de l'école, cela posera un problème pour ces parents. Mmes ABILY, SALOMON et LE MEUR disent qu'il faut au minimum un lieu de garde pour soulager les familles et aussi pour celles qui travaillent.

M. LARCHER évoque l'hypothèse de faire venir des parents bénévoles pour faire le ménage.

Mme AUBÉ pense qu'il faut surtout rassurer les employées pour qu'elles reviennent. Elle demande si l'on a connaissance de cas positif de COVID dans les familles de l'école. M. BOURDON répond qu'à sa connaissance, un seul cas de suspicion pour un père.

M. LARCHER dit qu'il y a eu plusieurs cas à St Georges du Vièvre ainsi qu'à Thiberville mais qu'ils n'ont pas été confirmés car ils n'ont pas été testés.

Les scientifiques parlent d'un deuxième pic à venir et il se demande si en ouvrant de nouveau l'école, on ne va pas exposer les enfants.

M. LARCHER dit que pour que les choses se passent bien, il faudrait une personne en plus de l'enseignant dans chaque classe. Or pour l'instant cela est impossible car 75% du personnel ne veut pas reprendre le travail dans ces conditions.

M. BOURDON précise que si le protocole sanitaire ne peut être appliqué correctement par manque de personnel, l'école ne peut réouvrir.

Par ailleurs, l'équipe enseignante exprime leur inquiétude sur le ressenti des élèves qui ne pourront plus être aussi libres, à l'école, qu'à avant le confinement. Cela sera d'autant plus difficile pour les PS et MS !!

Mme SALOMON demande si les écoles aux alentours seront ouvertes. M. BOURDON lui répond que restent fermées les écoles du RPI de Neuville/Authou – St Pierre de Salerne – Brétigny, celles du RPI de Bosrobert – St Éloi de Fourques – St Paul de Fourques, celle de Courbépine.

M. LARCHER précise que pour les 3 semaines de mai à venir, il ne reste que 9 jours d'école donc cela est peu. Il faut profiter de ce laps de temps pour trouver une solution pour ouvrir dans les meilleures conditions possibles.

Il indique aussi que si l'école réouvre, les parents devront fournir un repas froid car la société qui fournit les repas ajoute des frais de livraison supplémentaires au vue du peu de repas qui seraient commandés.

M. LARCHER indique qu'il a anticipé la reprise de l'école avec la commande de masques et de gel hydro-alcoolique pour le personnel et les enfants. Il souhaiterait que la prise de température des enfants se fasse à l'école et non pas la maison avant de venir à l'école ; l'expérience fait que des parents n'hésitent pas à mettre leur enfant fiévreux à l'école dans les périodes normales d'école.

Mme ZOVI demande si une décision sera prise bientôt pour une future ouverture. M. LARCHER lui répond que, actuellement, les conditions sanitaires du protocole ne peuvent être appliquées correctement par

manque de moyens humains, organisationnels et temporels. La décision sera prise définitivement demain mercredi 06 mai lors d'une réunion avec les 3 autres maires du RPI à la mairie de Boissy Lamberville.

M. BOURDON propose alors aux membres présents du conseil d'école de donner leur avis sur la réouverture de l'école le 12 mai au vu des éléments exposés lors de la séance :

Pour : 2

Abstention : 1

Contre : 11

M. BOURDON prend note de l'avis défavorable du conseil d'école et informe que la réponse officielle sera donnée sur le site lamareautour.fr le jeudi 07 mai au plus tard.

M. AUBÉ : Y-a-t-il la possibilité d'avoir une attestation de fermeture de l'école pour les employeurs ?

M. BOURDON et LARCHER répondent que oui. Chacun de leur côté, ils pourront fournir une attestation officielle

M. BOURDON propose de tenir informer les membres du conseil d'école dès que la situation sur l'ouverture aura évolué positivement.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 19 h 08.

Le Directeur d'école  
Olivier BOURDON

La secrétaire de séance  
Sylvie RUELLE